LA JUSTICE CLIMATIQUE *SE CONSTRUIT DEPUIS LE TERRAIN*

RECOMMANDATIONS FÉMINISTES ISSUES DU TERRAIN

POUR UNE FINANCE ET DES POLITIQUES CLIMATIQUES

TRANSFORMATRICES POUR LA JUSTICE DE GENRE

WECF

DONNÉES DE PUBLICATION

Publié par :
Women Engage for a Common Future WECF e.V.,
St.- Jakobs-Platz 10
80331 Munich, Allemagne
Tél. : +49(0)89 23 23 938-0, www.wecf.org/de

WECF International
Arthur van Schendelstraat 550 3511 MH
Utrecht, Pays-Bas
Téléphone : +31 6 19313741, www.wecf.org

La reproduction de parties de cette publication est autorisée à condition que la source soit mentionnée. Cette publication est la propriété de WECF ; l'utilisation d'autres sources et contenus est indiquée aux endroits appropriés et dans la bibliographie.
©2025, 1re édition, WECF e.V. Munich, Allemagne

Autrices :
Anne Barre, Sascha Gabizon, Valeria Pelãez Cardona, Anke Stock, Lee Marie Frey

Rédactrices :
Maria Victoria Bojaca, Anna Samwel, Agnes Mirembe

Crédits photos : Annabelle Avril, CFLEDD, Green Alternative, MESA Colombie, Anke Stock, Fatou Ndoye, Anne Barre, ICA-Afrique

Conception graphique : Anja Wesner

Remerciements : Cette publication a bénéficié du soutien financier du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et du co-financement de l'Union Européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions du BMZ ou de l'Union européenne.

Federal Ministry for Economic Cooperation and Development

Co-funded by the European Union

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 4

ÉGALITÉ EN DROITS 6

1 Un cadre législatif de l'économie des soins 7

2 Le contrôle des femmes sur les ressources naturelles 8

3 Une réforme juridique pour garantir l'égalité de genre 10

4 La liberté de disposer de son corps, principe fondamental de l'égalité 11

CONTRÔLE ÉQUITABLE DES RESSOURCES 12

5 Développer un accès égalitaire à la finance climat 13

6 Un financement climatique féministe pour des projets transformateurs portés par des femmes 14

7 Promouvoir des économies des soins, circulaires et solidaires 15

8 Une fiscalité sociale et environnementale progressiste 17

REPRÉSENTATION ÉQUITABLE POUR TOUS·TES 18

9 Une participation égalitaire, conforme aux droits humains internationaux 19

10 Renforcer le leadership des femmes et les instances décisionnelles officielles pour les femmes et les féministes 21

BIBLIOGRAPHIE 23

RÉFÉRENCES 23

INTRODUCTION

Cette publication présente **des recommandations** pour **des politiques et un financement climatiques** efficaces et transformatrices pour la justice de genre, tant au niveau international que national. Elle a été élaborée à l'issue d'un processus de consultation du terrain mené dans le cadre du projet « *Genre et climat – Promouvoir une mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat intégrant le genre* », mis en œuvre par Women Engage for a Common Future (WECF) en collaboration avec ses partenaires ARUWE en Ouganda, ENDA en Colombie et WECF en Géorgie, et financé par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

L'objectif du projet était de renforcer la capacité des acteur.ices locaux.ales de la lutte contre le changement climatique à planifier, financer et mettre en œuvre des politiques et des programmes climatiques intégrant la justice de genre, en s'appuyant sur des bonnes pratiques. En associant la société civile ainsi que les organisations de femmes et féministes, cette initiative a œuvré pour garantir que les considérations de genre soient systématiquement intégrées à tous les niveaux de l'action climatique (intégration de la dimension de genre), tout en fournissant des pistes concrètes sur la manière dont le financement climatique peut être adapté aux besoins des femmes.

La « finance climat » désigne les flux financiers locaux, nationaux et transnationaux mobilisés à partir de sources publiques, privées et alternatives. Ces flux financiers visent à soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique. En vertu de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, les pays industrialsiés ayant la plus forte contribution historique au changement climatique, et disposant de capacités financières plus importantes sont tenues responsables d'apporter leur soutien à ceux qui ont une moindre contribution historique, ont le moins de ressources et sont plus vulnérables aux crises climatiques. Les femmes et les filles, dans toute leur diversité, sont reconnues comme un groupe marginalisé présentant une vulnérabilité accrue par les risques liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles qui y sont associées. Ainsi, l'égalité des genres est reconnue comme une condition préalable à une action climatique efficace et juste[1].

JUSTICE DE GENRE ET JUSTICE CLIMATIQUE

La mise en œuvre efficace et juste de l'Accord de Paris et toutes les actions visant à répondre à l'urgence climatique doivent être guidées par une approche transformatrice en matière de genre, afin derespecter le principe des Nations unies : « ne laisser personne de côté » et mettre en œuvre le nouveau Plan d'action pour l'égalité de genre de la CCNUCC adopté à Belém. La science nous rappelle, dans le 6e rapport du GIEC « Adaptation et vulnérabilités, chapitre 18 », que «des investissements intentionnels à long terme dans des politiques et programmes soutenant des transformationsdans, les normes et les comportements sociaux sont essentiels pour lutter contre les inégalités structurelles et favoriser un environnement propice aux groupes marginalisés,afin de s'adapter efficacement au changement climatique (très probable) ».

Même si le potentiel des **initiatives climatiques transformatrices en matière de genre** est très élevé, comme l'illustrent WECF et ses partenaires (voir « Gender Just Climate Solutions » GJCS), l'intégration de l'égalité des genres en tant qu'aspect fondamental des politiques, stratégies et cadres financiers climatiques reste limitée. Le rapport de synthèse 2024 de la CCNUCC (CCNUCC, 2024) sur les informations fournies par les Parties concernant les politiques climatiques intégrant le genre montre une augmentation des références au « genre » dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) disponibles, passant à 81,5 % (contre 73,8 % en 2021), et dans les plans nationaux d'adaptation (PNA), s'élevant à 95 % (contre 87 % en 2021). Entre juillet 2022 et juillet 2024, 22 PNA ont été soumis par les Parties : tous les PNA contiennent des références au genre, mais seuls 30 % d'entre eux s'alignent sur chacun des domaines prioritaires du Plan d'Action Genre de la CCNUCC et fournissent des informations sur les méthodes utilisées pour mettre en œuvre des mesures politiques sensibles au genre. Les initiatives locales, en particulier celles menées par des groupes communautaires dirigés par des femmes, démontrent comment l'intégration systématique de la perspective et de la justice de genre peut transformer les systèmes, en faisant progresser **l'égalité des droits**, en garantissant **l'égalité d'accès aux ressources** et en favorisant **la représentation de tous les genres**.

Compte tenu de ce qui précède, WECF et ses partenaires ARUWE Ouganda, Enda Colombie et WECF Géorgie ont organisé des consultations, des échanges d'informations et des réunions tout au long des trois années de leur projet commun, ce qui a conduit à la formulation des recommandations suivantes.

10 recommandations féministes de terrain pour une finance et des politiques climatiques transformatrices pour la justice de genre

ÉGALITÉ EN DROITS

1 Un cadre législatif de l'économie des soins

Recommandation : Mettre en place des cadres législatifs visant à renforcer l'économie des soins et **les droits des femmes dans le secteur informel**, en prévoyant des mécanismes institutionnels garantissant une protection sociale aux travailleur·euses du secteur informel et/ou en situation de précarité.

2 Le contrôle des femmes sur les ressources naturelles

Recommandation : Protéger et renforcer **les droits des femmes et des filles, dans toute leur diversité**, à disposer de (leurs) ressources (traditionnelles), notamment la terre et la production alimentaire, la mer et les ressources halieutiques, les produits forestiers etc.

3 Une réforme juridique pour garantir l'égalité de genre

Recommandation : Adopter des mesures juridiques visant à **transformer les normes sociales**, afin de **passer d'un schéma patriarcal à un cadre féministe**.

4 La liberté de disposer de son corps, principe fondamental de l'égalité

Recommandation : Garantir **aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTQIA+ une autonomie totale de décision concernant leur propre corps**, car il s , agit là d' un pré-requis pour parvenir à une véritable égalité politique, sociale et économique.

CONTRÔLE ÉQUITABLE DES RESSOURCES

5 Développer un accès égalitaire à la finance climat

Recommandation : Soutenir et **développer les initiatives financières et entrepreneuriales existantes menées par des femmes**, en leur donnant **accès aux fonds pour le climat**, y compris des prêts à faible taux d'intérêt ainsi que des subventions.

6 Un financement climatique féministe pour des projets transformateurs portés par des femmes

Recommandation : Créer des mécanismes spécifiques permettant aux femmes d'accéder à des **fonds climatiques féministes** destinés à financer des actions menées par des femmes et favorisant l'égalité de genre, sous forme de subventions.

7 Promouvoir des économies des soins, circulaires et solidaires

Recommandation : Donner la **priorité aux économies des soins, circulaires, solidaires, locales** et bio-sourcées. **Rejeter les approches "vertes" extractivistes** qui aggravent la dégradation de l'environnement et violent les droits humains.

8 Une fiscalité sociale et environnementale progressiste

Recommandation : Mettre en place une **taxation environnementale progressiste**, fondée sur le principe du pollueur-payeur, **afin de financer une action climatique respectueuse de l'égalité de genre**, ainsi que des mécanismes de fiscalité mondiale pour les entreprises multinationales et les milliardaires.

REPRÉSENTATION ÉQUITABLE POUR TOUS·TES

9 Une participation égalitaire, conforme aux droits humains internationaux

Recommandation : Garantir **une participation publique significative et respectueuse de l'égalité de genre**, ainsi que l'accès à l'information et à la justice dans le domaine de la gouvernance alimentaire et climatique, conformément à la Convention d'Aarhus, à l'Accord d'Escazú et au droit international relatif aux droits humains.

10 Renforcer le leadership des femmes et les instances décisionnelles officielles pour les femmes et les féministes

Recommendation: Garantir des **espaces institutionnels aux femmes et aux organisations féministes**. Lors des dialogues politiques et des consultations avec les groupes marginalisés, **renforcer le leadership et le pouvoir de décision des femmes**, notamment sur la manière d'élaborer des politiques climatiques transformatrices pour la justice de genre.

ÉGALITÉ EN DROITS

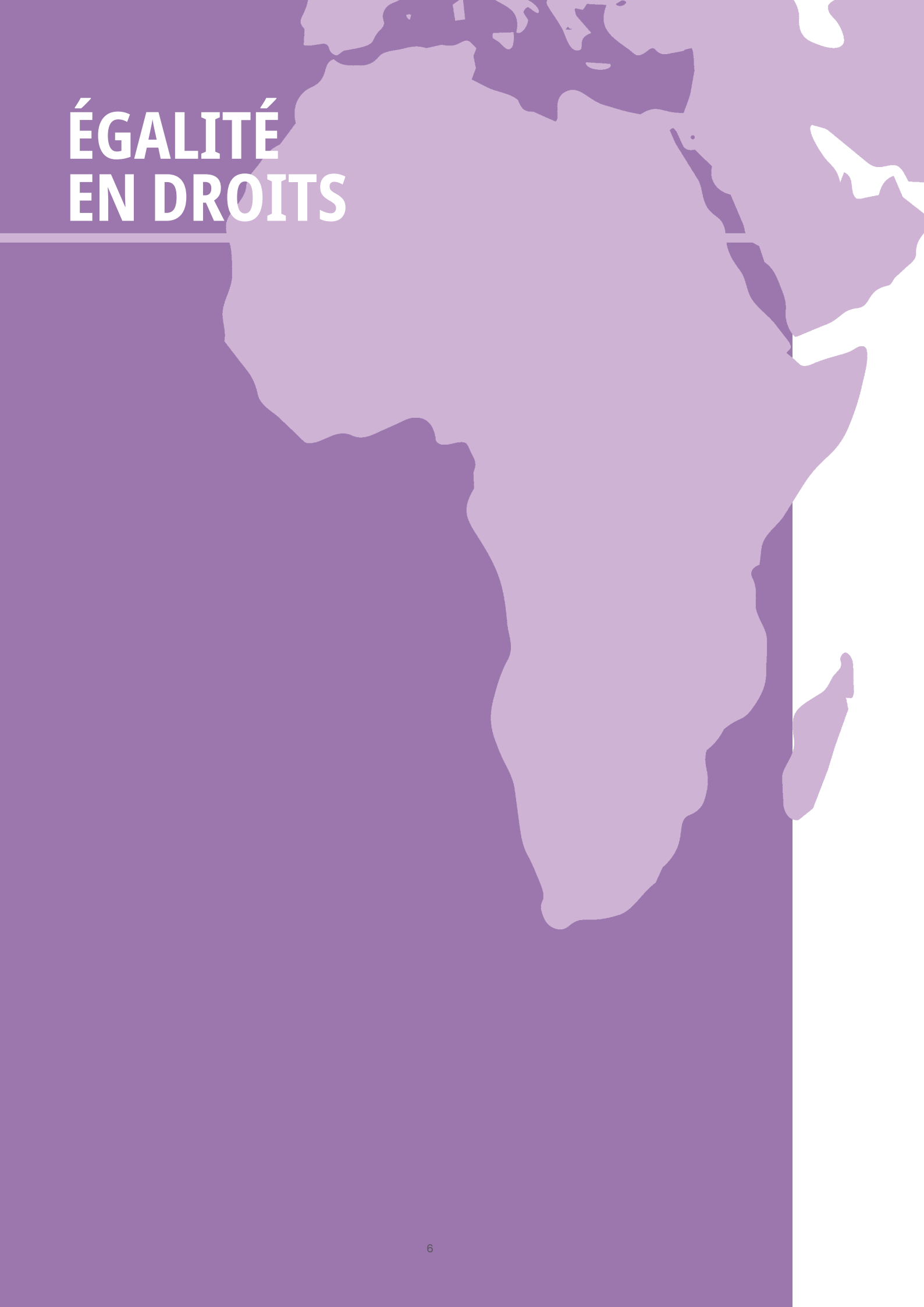

1 Un cadre législatif de l'économie des soins

RECOMMANDATION : Mettre en place des cadres législatifs visant à renforcer l'économie des soins et les droits des femmes dans le secteur informel, en prévoyant des mécanismes institutionnels garantissant une protection sociale aux travailleur·euses du secteur informel et/ou en situation de précarité.

Les femmes constituent la majorité des travailleur·euses du secteur informel et en situation de précarité, y compris dans les secteurs essentiels à la lutte contre le changement climatique. La prise en compte des questions relatives aux droits humains liées au secteur informel ne concerne pas seulement les dimensions économiques et sociales des tâches domestiques, mais aussi d'autres secteurs économiques, tels que l'agriculture et la collecte des déchets, qui comptent souvent une forte proportion de travailleur·euses s informel·elles (OIT, 2025). Il s'agit d'un besoin urgent, car les personnes travaillant dans le secteur informel ne peuvent pas compter sur un revenu stable, la sécurité sociale, l'assurance maladie et d'autres avantages dont bénéficient les travailleur·euses du secteur économique formel. De plus, dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur, les femmes sont confrontées à des taux d'emploi informel plus élevés (OIT, 2025). Cela s'explique par des distributions patriarcales et genrées des rôles, qui conduisent à une féminisation croissante du travail peu qualifié et à la concentration des tâches de support sur les femmes et les filles au sein d' entreprises familiales. Considérer le secteur informel de l'économie, et avec lui la main-d'œuvre féminine, comme allant de soi se traduit par une charge de travail double, voire triple, pour les femmes et les filles dans toute leur diversité, car elles doivent jongler avec les multiples responsabilités qui leur sont attribuées en raison de rôles genrés. La mise en place de cadres législatifs renforçant les droits des travailleuses favorise la formalisation de leur activité précaire, et des mécanismes de protection sociale doivent être institutionnalisés pour remédier à ces injustices.

ÉTUDE DE CAS : Comment les travailleuses informelles du secteur des déchets s'organisent avec succès et contribuent à la protection du climat

L'organisation ENDA Colombia travaille depuis plus de 40 ans avec des femmes collectrices de déchets dans certains des quartiers les plus pauvres de Bogota. Bien que l'activité de collecte, de tri et de recyclage des déchets contribue de manière significative à réduire le volume total de déchets de Bogota envoyés à la décharge municipale, ce travail pénible est souvent informel, fortement sous-évalué, et expose les femmes à la discrimination et à la violence de rue. L'intervention d'ENDA Colombia en faveur de cinq associations de recyclage dirigées par des femmes dans le quartier de Suba, à Bogota, a consisté en un programme de formation technique et juridique sur mesure destiné à 300 travailleur·euses (dont 180 femmes). En novembre 2024, grâce à leur mobilisation, le décret 1381 a finalement été adopté dans le cadre de la politique nationale « Zéro déchet ». Il a considérablement amélioré le cadre juridique pour la reconnaissance officielle des collecteur. ices de déchets en tant que prestataires de services publics de gestion des déchets. Le nouveau



Les femmes membres de la coopérative de récupération de Bogota, en Colombie, sur leur lieu de travail, avec leur équipement.
Crédit photo @ENDA Colombia



Les dirigeantes de la coopérative assurent la garde d'enfants et une assurance maladie grâce à leur caisse d'épargne communautaire, et elles militent en faveur d'une législation pour les travailleur.euses du secteur des déchets en Colombie. Crédit photo @ENDA Colombia

décret a accordé aux associations officiellement reconnues le droit exclusif de collecter les déchets recyclables dans des zones de collecte clairement définies, tout en précisant des critères de performance techniques et financiers stricts pour la procédure de formalisation.
Ce nouveau cadre juridique, qui privilégie l'économie circulaire et l'économie solidaire au détriment des structures commerciales abusives, transforme les conditions de travail, les revenus et le statut social des femmes qui travaillent dans le secteur du recyclage.

Découvrez ici le film réalisé par des femmes récupératrices de déchets à Bogota, qui raconte l'histoire d'une mère et de sa fille : http://www.endacol.com/cortometraje-hechos-reales-de-historias-contadas-con-residuos/

2
Le contrôle des femmes sur les ressources naturelles

RECOMMANDATION : Protéger et renforcer les droits des femmes et des filles, dans toute leur diversité, à disposer de (leurs) ressources (traditionnelles), notamment la terre et la production alimentaire, la mer et les ressources halieutiques, les produits forestiers etc.

Les inégalités de genre persistantes et l'accès inégal aux ressources naturelles et productives – telles que les finances, la terre, la technologie, l'énergie et les marchés – compromettent les moyens de subsistance, la résilience et la capacité d'adaptation au changement climatique des femmes et des personnes de genres divers. Ces disparités s'aggravent à mesure que les crises environnementales s'intensifient, marginalisant davantage les femmes et limitant leur participation au développement durable.

Les femmes dans toute leur diversité, jouent un rôle crucial dans la préservation du bien-être des terres et des écosystèmes. Le rôle que les sociétés leur attribuent en tant que soignantes et aidantes fait d'elles des cultivatrices et des protectrices indispensables des écosystèmes. Cependant, leurs contributions à la santé des écosystèmes sont souvent méconnues et la plupart du temps elles manquent à la fois d'accès à la terre qu'elles travaillent et de contrôle sur celle-ci. Bien qu'elles soient de puissantes agentes de transformation, les femmes sont régulièrement confrontées à des obstacles liés aux normes de genre qui freinent leurs contributions vitales. En raison de pratiques discriminatoires, telles que celles régissant les droits de succession, les femmes sont confrontées à un manque de sécurité foncière, ainsi qu'à un accès limité au financement, à des inégalités salariales, une faible représentation dans les instances décisionnelles et très souvent aussi à des violences sexuelles et sexistes. Les femmes, les filles et les personnes de genres divers issues des communautés locales et autochtones sont les plus marginalisées. Dans des régions comme l'Afrique, l'Asie et l' Amérique latine, nous constatons que ces groupes font face à des difficultés lorsqu'ils sont exclus de la distribution des terres (Halonen, 2023).



Dorothée Lisenga, coordinatrice nationale de la CFLEDD, lauréate du prix Solutions Genre et Climat 2018, lors d'un atelier à la COP26 à Glasgow. Crédit photo @Annabelle Avril/WECF



Cartographie participative organisée par le CFLEDD dans un village de la province de l'Équateur en RDC, 2019. Crédit photo @CFLEDD

Les politiques climatiques et les programmes de financement doivent reconnaître et surmonter ces obstacles en garantissant des mesures intersectionnelles et transformatrices en matière de genre. Ces mesures peuvent inclure le soutien à des actions de plaidoyer politique visant à modifier les lois sur l'héritage ainsi que le financement de démarches juridiques pour obtenir des titres de propriété et de contrôle des terres et d'autres ressources.

ÉTUDE DE CAS : Comment les organisations de femmes autochtones en Afrique revendiquent leurs droits fonciers pour renforcer leur rôle de gardiennes des forêts au service de la protection du climat

La Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durable (CFLEDD) milite pour la reconnaissance juridique des droits fonciers des femmes en République Démocratique du Congo (RDC), dans le but de renforcer leur participation effective à la réduction de la déforestation et à la mise en œuvre d'une agriculture résiliente au changement climatique. La CFLEDD a élaboré une stratégie unique et globale, du niveau local au niveau national : en commençant par des programmes de formation au plaidoyer destinés aux femmes locales et autochtones d'origines ethniques diverses, elle organise des dialogues pacifiques en vue de l'adoption d'amendements à la loi foncière, ainsi que des sessions de sensibilisation aux droits fonciers pour les femmes locales. Depuis plus de 15 ans, la CFLEDD a contribué à la plupart des consultations nationales et des campagnes d'information sur la loi foncière en RDC, ce qui a conduit à l'adoption de la nouvelle loi foncière en décembre 2025, qui reconnaît officiellement l'égalité entre hommes et femmes pour les droits à la propriété foncière. La CFLEDD a lancé des exercices de cartographie collective et participative au niveau des villages et a obtenu des certificats de reconnaissance foncière coutumière pour plus de 100 femmes locales et autochtones.

Découvrez l'histoire de Dorothée Lisenga, militante autochtone pour le climat au CFLEDD – RDC :

https://www.wecf.org/herstoryofchange-dorothee-marie-lisenga-advocate-for-womens-land-rights-in-drc/

https://wecf-france.org/le-projet-regain-a-2-ans-focus-sur-les-avancees-et-reussites/

https://youtu.be/9pUZySFekEY



Les recherches sur l'émigration environnementale menées par WECF Géorgie ont mis en évidence les impacts climatiques différenciés selon le genre dans la région de Guria, touchée par des glissements de terrain. Ici le cas d'une femme qui ne peut pas bénéficier des fonds de reconstruction car elle n'est pas officiellement enregistrée comme propriétaire de sa maison. Crédit photo @Green Alternative

3
Une réforme juridique pour garantir l'égalité de genre

RECOMMANDATION : Adopter des mesures juridiques visant à transformer les normes sociales, afin de passer d'un schéma patriarcal à un cadre féministe

Les normes sociales dictent en grande partie la manière dont les sociétés réagissent aux problèmes qui se posent, souvent en suivant les traditions ou la culture, mais parfois en perpétuant des stéréotypes et des attitudes néfastes. C'est particulièrement le cas pour les femmes et les filles, car elles sont souvent freinées ou invisibilisées dans leur rôle d'actrices et d'agentes du changement. Si les normes sociales ont une fonction conservatrice, elles sont en même temps essentielles à un changement constructif. Ainsi, les normes sociales préjudiciables et leur institutionnalisation doivent être transformées pour aller vers des cadres plus féministes.
Les données montrent que des normes sociales genrées profondément ancrées façonnent la ségrégation sur le marché du travail et l'accès aux ressources : à l'échelle mondiale, les femmes gagnent 20 % de moins que les hommes, les femmes étant concentrées de manière disproportionnée dans des emplois faiblement rémunérés, informels et précaires, avec une moindre protection sociale (ONU- Femmes, 2025). Ces inégalités restreignent la mobilité, le leadership et l'accès à la propriété foncière des femmes, limitant ainsi leur accès aux financementx climat, aux emplois verts et aux espaces de prise de décision.

ÉTUDE DE CAS : Comment utiliser le droit international pour les droits des femmes en Géorgie

Les stéréotypes de genre restent dominants en Géorgie. Les rôles patriarcaux traditionnels stipulent que les femmes géorgiennes s'occupent du foyer et sont responsables de l'éducation des enfants. Cela signifie que les femmes sont généralement financièrement dépendantes de leur mari, ce qui diminue souvent leur confiance en soi. Le problème de la répartition inégale du travail au sein de la famille persiste. L'économie formelle connaît également une ségrégation professionnelle fondée sur le genre. À cela s'ajoute le problème du code du travail, qui ne protège pas suffisamment les femmes enceintes contre le risque de perdre leur emploi. Les violences sexuelles et sexistes existent dans tous les domaines de la société, y compris sur le lieu de travail. La Géorgie a pris plusieurs mesures positives visant à améliorer la législation en matière d'égalité entre les sexes et de travail décent. Elle a entrepris des démarches pour ratifier les conventions internationales relatives à l'égalité des droits. Elle a transposé les obligations internationales en matière d'égalité de genre dans sa législation nationale relative à l'amélioration de la condition féminine. La Géorgie a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et élaboré un plan d'action national pour parvenir à l'égalité de genre. Cependant, selon Human Rights Watch, le bilan de la Géorgie en matière de droits humains s'est fortement détérioré en 2025, le parti au pouvoir, « Rêve géorgien », ayant adopté des lois radicales visant à décimer la société civile dynamique du pays et à réduire au silence les médias critiques. Le gouvernement actuel a également adopté des décrets visant à supprimer les termes « genre » et « égalité de genre» de toutes les lois et a aboli le Conseil pour l'égalité de genre du Parlement. En raison des politiques répressives du gouvernement à l'égard des organisations féministes, WECF a été contraint de cesser toutes ses activités et de fermer son bureau en Géorgie en mai 2025.

4
La liberté de disposer de son corps, principe fondamental de l'égalité

RECOMMANDATION : Garantir aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTQIA+ une autonomie totale de décision concernant leur propre corps, car il s , agit là d'un pré-requis pour parvenir à une véritable égalité politique, sociale et économique.

L'autonomie totale de décision des femmes sur leur propre corps est une condition indispensable et préalable à la réalisation d'une véritable égalité politique, sociale et économique pour les femmes dans toute leur diversité, et donc pour garantir **l'égalité dans la prise de décision sur le climat et sur les programmes de financement climatique**. Cette autnomie de décision doit inclure les décisions relatives à la planification familiale, à l'interruption de grossesse, au libre choix du partenaire, ainsi qu'à l'accès aux contraceptifs et à une éducation sexuelle complète.

Les droits humains des femmes et des filles englobent les droits à l'égalité, à la dignité, à l'autonomie, à l'accès à l'information et à l'intégrité physique, ainsi qu'au respect de la vie privée et au meilleur état de santé possible, y compris en matière de santé sexuelle et reproductive, sans aucune discrimination. Le droit d'une femme ou d'une fille de prendre de manière autonome des décisions concernant son propre corps et ses droits reproductifs est fondamental pour garantir ses droits à l'égalité et à la vie privée. Garantir l'égalité en matière de santé reproductive signifie offrir un accès, sans discrimination, à des méthodes contraceptives sûres, abordables et de haute qualité, y compris la contraception d'urgence. Le choix de poursuivre ou d'interrompre une grossesse revient en dernier ressort à la personne concernée, car il peut influencer de manière significative sa vie personnelle et familiale future, et il a un effet crucial sur l'accès des femmes à d'autres droits humains (HCDH-ONU, 2017). L'impact transformateur des contraceptifs modernes pour les femmes et les filles va au-delà des considérations biomédicales ou du simple choix. Lorsqu'ils sont fournis dans le respect de la dignité et avec un niveau de qualité élevé, ces services renforcent la capacité des femmes et des filles à participer pleinement et à réaliser leurs droits économiques, sociaux et politiques (HCDH, 2024).

ÉTUDE DE CAS : Comment protéger les droits sexuels et reproductifs des femmes, l'exemple de la Colombie

La Colombie affichait l'un des taux les plus élevés de grossesses chez les adolescentes, avec 1 fille enceinte sur 5 âgée de 15 à 19 ans, ce qui représentait plus de 93 000 grossesses en 2022. On recense également des milliers de grossesses non désirées chez les filles âgées de 10 à 14 ans, en particulier dans les communautés rurales, autochtones et d'ascendance africaine. Les avortements pratiqués dans des conditions dangereuses ont entraîné des taux élevés de complications (136 000 par an) et de décès (70 par an) chez les femmes et les filles issues de communautés marginalisées, rurales et pauvres. D'importantes modifications législatives ont été adoptées pour remédier à ces injustices, qui maintiennent souvent les femmes dans une spirale de pauvreté, de violence et d'exploitation (ICBF, 2024).
Depuis plus de 20 ans, le mouvement « Causa Justa » (Cause juste) militait en faveur de la dépénalisation de l'avortement. Autrefois, de nombreuses femmes purgeaient des peines de prison (de 16 à 54 mois) pour avoir avorté. Le mouvement Causa Justa, autour de MESA (un collectif féministe pour les droits sexuels et reproductifs des femmes), a réussi à rallier un très large soutien public en faveur d'un projet de loi visant à dépénaliser l'avortement et àmettre fin au blocage exercé par les instances religieuses.

En 2022, l'arrêt C-055/22 a constitué une avancée majeure, dépénalisant l'avortement pratiqué avant la 24e semaine de grossesse. La Cour a reconnu que le « délit d'avortement » est inefficace, injuste et discriminatoire, car il constitue un obstacle à l'accès aux services d'avortement, affecte de manière disproportionnée les femmes qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables et ne dissuade pas les femmes de recourir à l'avortement.

L'arrêt C-055/22 a élargi les droits à l'avortement, permettant aux femmes, aux filles et aux personnes enceintes d'interrompre leur grossesse pendant les 24 premières semaines pour des raisons qui leur sont propres et sans risque d'emprisonnement. L'arrêt de 2022 dépénalisant l'avortement constitue une étape importante vers la garantie des droits des femmes et de leur autonomie corporelle en Colombie ; toutefois, des efforts considérables restent nécessaires pour s'assurer qu'il profite aux populations les plus touchées.

CONTRÔLE ÉQUITABLE DES RESSOURCES



5
Développer un accès égalitaire à la finance climat

RECOMMANDATION : Soutenir et développer les initiatives financières et entrepreneuriales existantes menées par des femmes, en leur donnant accès aux fonds pour le climat, y compris des prêts à faible taux d'intérêt ainsi que des subventions.

Les pays qui ont le moins contribué à la crise climatique et qui disposent des moyens financiers les plus limités pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter sont déjà ceux qui subissent les dommages les plus importants, sous forme de sécheresses, d'inondations et de pertes de revenus. Malgré la décision prise lors de la COP de Bakou en 2024 de porter l'objectif mondial de financement climatique à 300 milliards de dollars par an, somme que les pays développés doivent fournir et mobiliser d'ici 2035, l'architecture financière mondiale ne parvient toujours pas à répondre à l'urgence de la crise climatique dans les pays du Sud, et en particulier aux besoins des femmes et des personnes de genres divers qui sont en première ligne face à cette crise. Parmi les fonds qui parviennent aux pays les plus vulnérables au changement climatique, seule une petite fraction soutient des actions intégrant l'égalité des genres et menées au niveau local, comme le montre le dernier rapport de (Kowalzig, 2025).

De plus, les moyens financiers sont principalement fournis sous forme de prêts coûteux et non de subventions, ce qui les rend inaccessibles et inabordables pour les petites organisations locales. La plupart des fonds climatiques acheminés par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement n'apportent pas encore le type de financement transformateur dont nous avons besoin au niveau local. En voici un exemple.

ÉTUDE DE CAS : Comment les femmes rurales en Ouganda créent leurs propres coopératives d'épargne et de crédit pour investir dans des solutions résilientes au changement climatique.

Action for Rural Women's Empowerment (ARUWE) en Ouganda montre comment un soutien financier et institutionnel ciblé vers des initiatives locales menées par des femmes peut transformer les relations sociales patriarcales et **promouvoir un développement inclusif, durable et résilient face au changement climatique**.
Les femmes représentent environ 70 % de la main-d'œuvre agricole, et beaucoup d'entre elles n'ont pas eu la chance de suivre un enseignement primaire. Elles se heurtent à de nombreux obstacles, dont l'accès au financement. Actuellement, le système bancaire traditionnel du pays refuse souvent d'accorder des prêts aux agricultrices si celles-ci ne disposent pas de garanties sous forme de propriété foncière ou d'autres actifs. De plus, les banques conventionnelles accordent des prêts aux femmes rurales à des taux d'intérêt très élevés, actuellement d'environ 24 % par an. Cela rend les investissements avec remboursement sur le long terme – comme les systèmes photovoltaïques – beaucoup trop coûteux.
Grâce au travail d'ARUWE, les femmes rurales peuvent désormais accéder à des prêts à des taux d'intérêt annuels d'environ 12 %. ARUWE renforce l'inclusion financière des femmes en les aidant à créer et à gérer des « associations villageoises d'épargne et de crédit » (AVEC).



Groupe d'épargne villageois ARUWE en Ouganda, Crédit photo @Anke Stock/WECF

Aujourd'hui, ARUWE a contribué à créer 10 de ces associations villageoises, regroupant quelque 600 femmes. Ces groupes solidaires permettent aux femmes rurales d'épargner collectivement, d'accéder au crédit, et de réinvestir dans des petites entreprises et des coopératives d'énergie renouvelable. En gérant ensemble les fonds et les stratégies de marché, les membres acquièrent des compétences financières, développent leur leadership et renforcent leur sentiment d'appartenance commune. Le modèle des AVEC a non seulement élargi les opportunités économiques des femmes, mais a également renforcé la résilience des communautés et leur participation à un développement local respectueux de l'égalité des genres et du climat.

Bien que ces associations d'épargne et de crédit (AVEC) soient très efficaces, il leur faut beaucoup de temps pour « faire fructifier » leurs fonds, car les membres y versent de petites sommes à titre d'épargne. Les programmes internationaux de financement climatique devraient investir dans ces associations afin de leur permettre d'augmenter leur capital, ce qui permettrait aux femmes de contracter des prêts plus importants pour des investissements ayant un impact économique et climatique plus significatif.

6
Un financement climatique féministe pour des projets transformateurs portés par des femmes

RECOMMANDATION : Créer des mécanismes spécifiques permettant aux femmes d' accéder à des fonds climatiques féministes sous forme de subventions, destinés à financer des actions menées par des femmes et favorisant l'égalité de genre.

Les femmes, qui comptent parmi les personnes les plus gravement touchées par la crise climatique, ont endossé des rôles de premier plan dans la lutte contre les causes profondes du changement climatique et dans la gestion directe de ses impacts au niveau local. Au niveau international, les efforts inlassables de promotion et de mise en réseau des militantes féministes ont abouti à des plans d'action pour l'égalité de genre dans les politiques climatiques. Cependant, pour mettre en œuvre des actions climatiques intégrant l'égalité de genre au niveau local et soutenir les efforts des gouvernements du Sud, le soutien des pays les plus émetteurs de GES est nécessaire. Des méthodes visant à améliorer l'accès aux ressources financières pour les associations locales de femmes et les femmes entrepreneures, y compris les stratégies de subventions, devraient faire partie des efforts visant à promouvoir l'accès direct au financement. Cependant, « ces fonds et leur allocation doivent faire l'objet d'un suivi critique, dans le but de remédier aux injustices climatiques et de genre non résolues » (Rodenberg, 2022).

ÉTUDE DE CAS : Association « Femmes en marche », ou « Suxali Jigeen » Sénégal

Confrontées à la montée du niveau de l'eau, à la salinisation des sols, à la surpêche industrielle et à la croissance explosive des usines de farine de poisson, les pêcheuses de sept villages du delta



Fatou Ndoye s'exprimant lors d'une table ronde sur le Pavillon France lors de la COP28 à Dubaï. Crédit photo : @Annabelle Avril/WECF



Dans le delta du Saloum au Sénégal, des femmes nettoyant et transformant les crustacés, 2021
Crédit photo @Fatou Ndoye

du Saloum au Sénégal travaillent depuis 2009 en collaboration avec Fatou Ndoye, lauréate du prix Solutions Genre et Climat2016, pour restaurer la biodiversité des mangroves et développer des pratiques durables de pêche et de transformation des ressources des mangroves.

Grâce à l'accès à de petites subventions et à la mise en place d'un fonds renouvelable dédié, elles ont investi dans des fourneaux améliorés pour la transformation du poisson et des crustacés, combinant ainsi la transition énergétique et l'activité économique artisanale comme élément clé de la justice climatique. Fatou Ndoye, fondatrice de l'organisation féministe « Suxali Jigeen » (Femmes en marche), a formé plus de 4 500 pêcheuses aux compétences de leadership et de gestion publique et les a aidées à obtenir la reconnaissance de leurs activités de reboisement des mangroves et de repeuplement des coquillages, en se présentant aux élections locales dans les comités de pêche, où elles peuvent militer pour des réglementations plus strictes concernant les zones protégées.

Les pêcheuses, les transformatrices de coquillages et de poissons du delta du Saloum démontrent qu'il est possible de repenser le secteur de la pêche autrement, en se fondant sur une économie bio-sourcée , la transition énergétique, la justice climatique et de genre. Cette initiative montre également qu'un dispositif financier dédié aux petites entreprises ou coopératives dirigées par des femmes peut favoriser une transition énergétique juste et contribuer à la protection du climat.

7
Promouvoir des économies des soins, circulaires et solidaires

RECOMMANDATION : Donner la priorité aux économies des soins, circulaires, solidaires, locales et bio-sourcées. Rejeter les approches "vertes" extractivistes qui aggravent la dégradation de l'environnement et violent les droits humains.

L'exploitation extractive des ressources à des fins matérielles et énergétiques a historiquement été le moteur d'un désir incontrôlable de croissance, de production et de consommation infinies sans tenir compte ni des limites de la planète, ni des droits des communautés touchées par cette course au pouvoir.
En conséquence, les coûts environnementaux comprennent la perte de biodiversité, la pénurie d'eau, le stress des écosystèmes, l'augmentation des vagues de chaleur, des feux de forêt, des sécheresses et des inondations dévastatrices. Reconnaissant que la crise climatique ne peut être surmontée en perpétuant des modèles d'exploitation et de destruction, les politiques publiques doivent donner la priorité aux principes de l'économie circulaire et de l'économie des soins.

L'économie circulaire est un cadre de production et de consommation qui met l'accent sur le partage, la location, la réutilisation, la réparation, la remise à neuf et le recyclage des matériaux et des produits existants aussi longtemps que possible. Cette approche prolonge le cycle de vie des

produits, en cherchant à réduire au maximum les déchets, et soutient les efforts visant à maintenir les matériaux au sein de l'économie, réduisant ainsi l'extraction néfaste des ressources naturelles tout en générant de la valeur ajoutée (Parlement européen, 2023). **Le plan d'action de l'UE pour l'économie circulaire (CEAP)**, adopté en 2020, et la loi sur l'économie circulaire qui doit être adoptée en 2026, sont des exemples de la manière dont les politiques publiques peuvent renforcer les approches durables, mais ils manquent de perspectives intersectionnelles transformatrices des normes de genre.

L'Organisation internationale du travail (OIT) affirme que l'économie des soins englobe toutes les formes de travail de soins, qu'il soit rémunéré ou non, direct ou indirect ; qu'elle soutient l'économie au sens large et qu'elle est principalement assurée par des femmes, des filles et des personnes de genres divers, en raison de normes patriarcales et de stéréotypes de genre ancrés dans des systèmes d'oppression. La reconnaissance du rôle essentiel du travail de soins – et de ceux-celles qui l'assurent – pour la résilience climatique doit être au cœur de politiques inclusives et justes. Les politiques publiques doivent viser à financer et à renforcer considérablement les systèmes de soins et les services publics afin de garantir une redistribution équitable de la charge de travail liée aux soins (OIT, s.d.).

ÉTUDE DE CAS : Les coopératives de femmes promouvant l'économie circulaire et de soins pour la protection du climat

L'action d'Enda Colombia à Bogota vise à rendre visible et à faire mieux reconnaître le rôle de soins que jouent les femmes recycleuses au sein de leurs communautés à Suba. Les femmes collectrices de déchets comptent parmi les populations les plus vulnérables de la ville ; elles travaillent dans la rue au petit matin, parfois en tant que mères seules avec de jeunes enfants, et exposées à la violence. En collectant, en triant et en recyclant les déchets, elles contribuent à réduire le volume global des ordures municipales, ce qui permet de réaliser des économies et de diminuer l'impact négatif sur le climat, ainsi que la pollution de l'air, des sols et de l'eau que ces ordures génèrent. Dépourvues de tout équipement, les recycleuses sont exposées à des risques sanitaires liés aux conditions insalubres de leur travail, les mettant en contact avec des bactéries et des produits chimiques toxiques, mais elles n'ont accès ni à une assurance maladie, ni à un compte bancaire. N'ayant aucun pouvoir de négociation, elles reçoivent une rémunération extrêmement faible pour les matières recyclables qu'elles collectent. Le soutien apporté par ENDA Colombia au fil des ans a consisté à structurer leurs associations en plateformes défendant leur droit à un revenu décent. Les associations ont également mis en place des systèmes d'épargne locaux appelés « bankomunal ». Grâce au soutien financier d'ENDA Colombie, elles ont pu se procurer de nouveaux équipements de sécurité (balances industrielles, trousses de premiers secours, extincteurs), ainsi que des vêtements de protection pour le travail (gants, masques, gilets), et ont élaboré un « Manuel de santé et de sécurité au travail pour les récupératrices de déchets ».
Le fait de porter un uniforme permet désormais aux travailleuses d'être identifiées comme des recycleuses professionnelles et réduit considérablement la violence sexiste dans les rues. De plus, Enda Colombia a organisé des campagnes de sensibilisation touchant environ 9 000 personnes dans les écoles, les zones résidentielles et auprès des fabricants, mobilisant les citoyens pour qu'ils trient leurs déchets, promouvant le rôle des récupératrices de déchets et sensibilisant aux enjeux environnementaux (pollution, changement climatique, déforestation). Deux documentaires co-réalisés avec les récupératrices de déchets et présentant leur travail et leurs conditions de vie ont été présentés en 2024 à Cali, lors de la COP16 sur la biodiversité (« In the Shadows of Recycling » et « True Stories Told with Waste »).

Plus de ressources : Enda Colombia : http://www.endacol.com/investigacion-genero-reciclaje- y-cambio-climatico/ WECF France : https://wecf-france.org/premiere-visite-a-bogota-pour-le-projet-regain/



Des femmes de l'association Millenium portant leurs uniformes de recycleuses fournis par Enda Colombia.



Une recycleuse à Bogota avec son chariot de collecte, fourni par Enda Colombia.
Crédits photo : @ENDA Colombia (2)

8
Une fiscalité sociale et environnementale progressiste

RECOMMANDATION : Mettre en place une taxation environnementale progressiste, fondée sur le principe du pollueur-payeur, afin de financer une action climatique respectueuse de l'égalité de genre, ainsi que des mécanismes de fiscalité mondiale pour les entreprises multinationales et les milliardaires.

Une finance climat équitable du point de vue du genre nécessite de meilleurs cadres de financement public. Le système fiscal international actuel repose sur des principes obsolètes datant du début du XXe siècle et permet aux multinationales de transférer artificiellement leurs bénéfices vers des juridictions à faible imposition, quel que soit le lieu où s'exerce leur activité économique réelle. Il est facile pour les multinationales de manipuler les prix des transactions entre leurs filiales — appelés prix de transfert — afin de minimiser leur charge fiscale et de transférer artificiellement leurs bénéfices vers des paradis fiscaux. Cela conduit à un transfert artificiel par les grandes entreprises de plus de 40 % de leurs bénéfices vers des paradis fiscaux, limitant considérablement la capacité des États souverains à prélever des impôts sur les entreprises opérant sur leur territoire.
L'évasion fiscale est estimée à au moins 500 milliards de dollars par an, dont 200 milliards de dollars dans les pays du Sud (CCFD-Terre Solidaire, 2026). Ce système induit également une concurrence fiscale contre-productive entre les États qui tentent d'attirer les entreprises, de sorte que le taux moyen d'imposition des sociétés à l'échelle mondiale est passé d'environ 40 % dans les années 80 à moins de 25 % aujourd'hui (CCFD-Terre Solidaire, 2026). Les individus les plus riches au monde tirent également un avantage considérable de ce système fiscal international défaillant, grâce au transfert de leurs actifs vers des structures financières complexes, à la flexibilité en matière de résidence fiscale ou à l'utilisation de trusts, de sociétés écrans et de holdings qui leur permettent de dissocier la propriété économique de la propriété légale. L'injustice fiscale mondiale est un facteur clé de la crise des inégalités et un obstacle majeur à la capacité des gouvernements à investir dans les services publics, le développement, le financement de la transition écologique et des Objectifs de Développement Durable, y compris l'égalité de genre.

Dans ce contexte très défavorable, deux initiatives internationales portées par les pays du Sud et par des organisations et coalitions de la société civile apportent une lueur d'espoir et méritent donc d'être mentionnées dans le présent document :

- Les négociations intergouvernementales sur la Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale : les trois premières sessions de négociation de fond ont eu lieu en 2025, les discussions portant sur trois éléments clés : la répartition équitable des droits d'imposition, l'imposition des particuliers fortunés (milliardaires), ainsi que la transparence et l'alignement sur les cadres existants (CCFD-Terre Solidaire, 2026).

- Le Groupe de travail sur les prélèvements de solidarité mondiale, réuni lors de la COP28 de la CCNUCC en 2023, coprésidé par la France, le Kenya et la Barbade. Cette initiative reste un effort volontaire soutenu à ce jour par 14 pays,elle est officiellement associée à des institutions telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Les avis politiques de ces deux institutions ont longtemps sapé la fiscalité progressive et favorisé des mesures fiscales régressives dans les pays du Sud.



Memory Kachambwa (2e à partir de la gauche), directrice de FEMNET Africa, partenaire régional de WECF, s'exprimant lors de l'événement « Financement du développement et politiques étrangères féministes : explorer les synergies », qui s'est tenu lors de la 4e Conférence internationale sur le financement du développement (FFD4) à Séville.
Crédit photo @FFPcollaborative

REPRÉSENTATION ÉQUITABLE POUR TOUS·TES



9 Une participation égalitaire, conforme aux droits humains internationaux

RECOMMANDATION : Garantir une participation publique significative et respectueuse de l'égalité de genre, ainsi que l' accès à l'information et à la justice dans le domaine de la gouvernance alimentaire et climatique, conformément à la Convention d'Aarhus, à l'Accord d'Escazú et au droit international relatif aux droits humains.

Le Plan d'action de Belém sur l'égalité de genre, adopté par tous les États membres de la CCNUCC lors de la COP30 au Brésil, et obtenu notamment grâce à un plaidoyer coordonné et persistant mené par la constituante « Femmes et genre », en collaboration avec des Parties et des alliés institutionnels, marque un tournant décisif pour une action climatique intégrant la justice de genre dans le cadre de la CCNUCC. Tout en reflétant à la fois les acquis durement obtenus et les lacunes qui subsistent, le Plan d'action genre définit l'orientation pour les neuf prochaines années et offre de multiples voies pour une mise en œuvre solide, en particulier au niveau national. Il reconnaît explicitement les groupes structurellement exclus, mandate l'élaboration de lignes directrices pour protéger les femmes défenseuses de l'environnement et ouvre des pistes pour traiter le travail de soins non rémunéré, la santé et la violence à l'égard des femmes par le biais de soumissions nationales et de nouveaux domaines thématiques. La génération et l'usage de données ventilées par sexe et par âge sont intégrées à travers l'ensemble de ce document cadre, qui renforce aussi la cohérence entre les Conventions de Rio, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'architecture institutionnelle plus large de la CCNUCC (WGC, 2025). Toutefois, ces engagements resteront de simples aspirations tant qu'ils ne seront pas accompagnés d'un financement dédié, suffisant et accessible. Ce financement adéquat est essentiel pour faire évoluer le Plan d'action genre de la CCNUCC d'un cadre politique à des actions concrètes et mesurables sur le terrain, en particulier pour les femmes et les filles dans toute leur diversité et pour les communautés de première ligne.

En fin de compte, l'impact du Plan d'action genre dépendra de la volonté politique des Parties de le financer, de le mettre en œuvre et d'en assumer la responsabilité.

ÉTUDE DE CAS : Les femmes revendiquent leur place aux tables de décision au Cameroun et au Maroc

Dans le nord-ouest du **Cameroun**, le plaidoyer de l'organisation de terrain CAMGEW (Cameroon Gender & Environment Watch) a conduit à l'établissement de lois de parité au sein des conseils d'administration de sept institutions forestières de la forêt de Kilum Ijim. Cela a donné aux femmes une voix décisive au sein des instances locales de gouvernance forestière dont elles étaient auparavant exclues. Les femmes étant désormais en mesure de faire valoir leurs enjeux et leurs priorités, les structures patriarcales au sein des communautés locales ont été transformées. Parallèlement, CAMGEW a collaboré avec de nombreuses communautés du Nord-Ouest et de l'Ouest du Cameroun pour mettre en place des pépinières gérées localement, ainsi que des initiatives agroforestières menées par des femmes qui améliorent considérablement les moyens de



Des agricultrices travaillant dans un champ agroforestier près de Magba, dans l'Ouest du Cameroun, mai 2025
Crédit photo @A. Barre/WECF



CAMGEW : Ernestine Leikeki anime une formation sur les engrais biologiques à Magba, dans l'ouest du Cameroun, en mai 2025
Crédit photo @Anne Barre/WECF



Des femmes travaillant dans une coopérative d'argan à Takoucht, au Maroc.
Crédit photo @AnnabelleAvril/WECF



Femme concassant des noix d'argan de manière traditionnelle, Coopérative d'arganier de Takoucht, Maroc.
Crédit photo @AnnabelleAvril/WECF

subsistance et la santé des écosystèmes, contribuant ainsi à la résilience climatique.

Dans la réserve de biosphère protégée de la forêt d'arganiers, au **Maroc**, au contraire, aucun quota de parité n'a jamais été établi pour les instances dirigeantes des titulaires de droits autochtones, de sorte que les femmes n'obtiennent qu'un ou deux sièges au maximum sur dix ou douze.
Mais en 2020, à l'approche de nouvelles élections, la plupart des femmes ont été évincées, ce qui les a empêché de défendre leurs droits socio-économiques en tant que travailleuses dans les coopératives d'huile d'argan. *« En 2020, en raison du confinement lié à la pandémie de COVID-19, le travail dans les coopératives d'argan était entièrement arrêté, mais lorsque nous avons enfin été autorisées à sortir, il ne restait plus aucune noix d'argan, ou « affiyach », dans la forêt. Nous n'avions aucune idée de qui était venu ramasser toutes les noix, sans attendre que l'« agdal » traditionnel, ou « repos biologique », soit levé par les autorités locales comme d'habitude »*, explique Jamila Idbourrous, directrice de l'« Union des coopératives des femmes de l'arganeraie » (UFCA) (Chaudier, 2024)

Et comme les femmes avaient été exclues des instances dirigeantes locales et ne disposaient pas de la majorité au sein de la fédération sectorielle FIFARGANE, elles n'ont pas pu protéger leurs droits : elles ont perdu l'accès à la matière première et ont été réduites à de l'esclavage moderne, se voyant confier uniquement la tâche mal rémunérée de concassage des noix, tandis que la transformation en huile d'argan, qui a la plus forte valeur ajoutée, a été reprise par un fournisseur monopolistique des entreprises cosmétiques internationales.

10
Renforcer le leadership des femmes et les instances décisionnelles officielles pour les femmes et les féministes

RECOMMANDATION : Garantir des espaces institutionnels aux femmes et aux organisations féministes. Lors des dialogues politiques et des consultations avec les groupes marginalisés, renforcer le leadership et le pouvoir de décision des femmes, notamment sur la manière d'élaborer des politiques climatiques transformatrices pour la justice de genre

Les normes sociales qui discriminent et créent des inégalités structurelles affectent la vie et les actions des individus. Elles entravent la capacité des personnes à accéder à leurs droits et aux services de base, ce qui a des répercussions négatives sur la société. Il est donc essentiel de mettre en place des espaces sûrs et de renforcer les moyens techniques et financiers permettant aux femmes de participer sur un pied d'égalité aux négociations et aux consultations en vue de l'élaboration de politiques climatiques favorisant l'égalité de genre. Les consultations publiques constituent un processus officiel par lequel les citoyen.nes et les parties prenantes font part de leurs commentaires et de leurs points de vue sur les politiques, les plans, les propositions, les lois et autres options présentées par le gouvernement.

Les consultations doivent être inclusives et accessibles à un large éventail de parties prenantes, en particulier aux groupes traditionnellement marginalisés ou exclus. Les consultations devraient recourir à un éventail d'approches inclusives et accessibles et l'usage de langues locales. Cependant, la réalité montre que le dialogue politique et les consultations publiques ne présentent pas le niveau d'inclusivité de genre ni d'inclusivité intersectionnelle requises.

Le Plan d'action genre de Belém , adopté lors de la COP30 pour la période 2026-2034, définit des actions concrètes visant à renforcer la participation significative des femmes à tous les niveaux de l'élaboration des politiques climatiques, notamment « *Renforcer la sécurité des femmes, les mécanismes visant à les protéger et le soutien qui leur est apporté, en particulier aux défenseuses de l'environnement et aux femmes engagées dans l'action climatique, en tenant compte des facteurs multidimensionnels, afin qu'elles puissent participer pleinement et concrètement à l'action climatique dans des conditions d'égalité avec les hommes et jouer un rôle directeur à cet égard, et favoriser le partage des connaissances sur les politiques et l'action climatique» (Activité B.4 du Plan d'action de Belem relatif au genre)*

Ce cadre international de neuf ans place l'égalité des genres au cœur de l'action climatique – depuis la participation sécurisée jusqu'à l'utilisation de données plus précises, en passant par, des financements et des technologies climatiques plus robustes. Sa mise en œuvre offre aux États et aux gouvernements locaux l'occasion de garantir une participation sûre, égale et significative des groupes marginalisés afin de façonner des politiques climatiques transformatrices en matière de genre.

Les femmes sont souvent exclues des processus décisionnels, ce qui a un impact négatif avéré sur les performances des entreprises. À l'instar des conclusions établies par de nombreuses études sur le genre, les initiatives similaires menées par NESsT (Nonprofit Enterprise and Self-sustainability Team) en Amazonie, qui ont aidé plus de 60 entreprises, révèlent que les groupes dirigeants composés exclusivement d'hommes manquent souvent de la diversité de perspectives nécessaire pour favoriser l'innovation et promouvoir le développement durable. L'implication des femmes dans la gouvernance forestière est associée à de meil-



Conférence ministérielle coopérative africaine, Kenya, 2025. Crédit photo @ICA-Africa https://icaafrica.coop/news/pan--african-parliament-launches-model-law-on-cooperatives-for-africa-at-the-14t



Conférence ministérielle sur les coopératives, Kenya, 2025. Crédit photo @ICA-Africa https://icaafrica.coop/news/pan--african-parliament-launches-model-law-on-cooperatives-for-africa-at-the-14t

leurs résultats, tels qu'une régénération forestière améliorée, et une répartition plus équitable des ressources. Leur compréhension de la biodiversité locale et des pratiques durables est cruciale tant pour la conservation de l'environnement que pour le succès à long terme des systèmes agroforestiers. Dans les entreprises du secteur socio- bio-économique, les femmes sont non seulement confrontées à un manque de reconnaissance, mais elles se heurtent également à d'importants obstacles systémiques, notamment un accès limité au financement. Keivan Hamoud, de l'entreprise NESsT Amazonia, Associação dos Agropecuários de Beruri, note que les ressources restent insuffisantes et inégalement réparties. De nombreux bailleurs de fonds se concentrent sur des projets de grande envergure et négligent les petites entreprises qui pourraient apporter des bénéfices significatifs à la communauté locale (NESsT, 2025)

ÉTUDE DE CAS : De « Pas de terre, pas de voix » aux priorités politiques visant à garantir la pleine participation des femmes à la prise de décision dans les secteurs économiques

Les coopératives agricoles jouent un rôle important dans les économies africaines. En Éthiopie, les coopératives représentent environ un tiers du produit intérieur brut (PIB) et 84 % des exportations. Au Kenya, les coopératives dominent les secteurs du café et des produits laitiers, avec environ 75 % de l'ensemble de la main-d'œuvre agricole concernée. Bien que les coopératives reposent sur les principes de l'adhésion libre et du contrôle démocratique, sans distinction de genre, dans de nombreux contextes – en particulier dans les zones agricoles et rurales – les hommes constituent souvent la majorité des membres. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les conditions d'adhésion aux coopératives n'autorisent que les propriétaires ou les locataires de terres à rejoindre une coopérative agricole. Il s'agit le plus souvent de l'homme, bien qu'il partage fréquemment une grande partie du travail avec son épouse. Les coopératives « mixtes » ont tendance à être synonymes de coopératives « d'hommes ». L'utilisation de la terre devrait remplacer la propriété ou le régime foncier comme critère pour surmonter cet obstacle (FAO, s.d.). Une recherche menée par l'Université coopérative du Kenya (Chepkirui, 2024) souligne que, même lorsque les femmes sont membres, elles n'occupent généralement pas de postes de direction, ce qui est souvent lié à des facteurs culturels et aux normes traditionnelles de genre.

Cependant, 2025 a été une année historique pour le mouvement coopératif à travers l'Afrique en matière d'égalité des genres. La 14e Conférence ministérielle africaine sur les coopératives, qui s'est tenue en octobre 2025 à Nairobi, a réuni plus de 500 acteur.ices et décideur.ses politiques, dont des ministres en charge de l'économie coopérative. La conférence a abouti à la signature de la Déclaration de Nairobi sur le développement régional des coopératives africaines, un engagement collectif des ministres et des représentant.es de 15 pays africains à renforcer le mouvement coopératif. Le 3e point de La déclaration ministérielle appelle à « promouvoir des opportunités inclusives au sein des coopératives : améliorer le partage des bonnes pratiques en matière d'opportunités



Des syndicalistes organisent leur propre Assemblée des femmes pour la justice climatique à Hyderabad, le 15 octobre 2023 (Journée internationale des femmes rurales) Crédit photo @Sindh Community Foundation

coopératives inclusives qui autonomisent les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés ». Lors de la conférence, le Parlement panafricain a lancé une « loi type sur les coopératives » destinée à tous les pays africains, qui comprend des lignes directrices importantes pour améliorer l'égalité des genres au sein des coopératives.

ÉTUDE DE CAS : Les travailleuses agricoles au Pakistan s'organisent pour défendre leurs droits

La Sindh Community Foundation (SCF) est à l'avant-garde de la promotion des droits du travail, de l'alphabétisation et de la résilience économique des cueilleuses de coton au Pakistan. Depuis 2001, la SCF a facilité la création et l'enregistrement de **24 syndicats dirigés par des femmes**, dont 11 ont été officiellement reconnus par le ministère du Travail de la province du Sindh en vertu de sa loi de 2014 sur les relations industrielles. Ces syndicats regroupent plus de 3 000 travailleuses du coton, qui militent collectivement pour des salaires équitables, des conditions de travail sûres et des mesures d'adaptation au changement climatique afin de protéger leur santé dans un contexte de hausse des températures et d'irrégularité des précipitations. Étant donné que ces travailleuses marginalisées sont organisées en **syndicats** et participent à des **réunions** avec **les organismes syndicaux et les propriétaires fonciers qui les emploient**, leurs **revendications sont entendues et certaines sont satisfaites**. Ce programme porte sur l'éducation, le travail décent, l'égalité de genre et l'adaptation au changement climatique dans les zones rurales du Sindh, en impliquant les femmes en tant qu'actrices du changement au sein de leurs communautés.

BIBLIOGRAPHIE

Campbell-Stephens, R. M. (2021). Introduction: Global Majority Decolonising Narratives. In R. M. Campbell-Stephens, *Educational Leadership and the Global Majority* (pp. 1-21). Palgrave Macmillan.

CCFD-Terre Solidaire. (2026). *FROM NEW-YORK TO NAIROBI : 2025, A NEW Chapter For International Tax Justice .*

Chaudier, J. (2024, Juni 3). *Reporterre*. Retrieved from https://reporterre.net/Les-Marocaines-depossedees-du-marche-de-l-huile-d-argan-par-une-multinationale-francaise

Chepkirui, M. A. (2024). Gender Disparity in Member Participation in Agricultural Cooperatives in Kenya. *Proceedings of the 4th International Conference on Co-operatives for Sustainable Development, organized by MoCU and CUK | 31 July – 02 Aug, 2024* (pp. 148-153). Moshi, Tanzania & Nairobi, Kenya: MoCU & CUK.

European Parliament . (2023). Circular economy: definition, importance and benefits.

FAO . (n.d.). *Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)*. Retrieved from https://www.fao.org/4/W3708E/W3708E06.htm#:~:text=Why%20is%20Female%20Participation%20so,cooperative%20activities%2C%20are%20factors%20everywhere.

Halonen, T. (2023, Juni 15). *United Nations*. Retrieved from https://www.un.org/en/un-chronicle/securing-women%E2%80%99s-land-rights-increased-gender-equality-food-security-and-economic

ICBF. (2024). *Datos para el cambio: Embarazo adolescente.* ICBF.

ILO. (2025, March 6). *Women and the economy: 30 years after the Beijing Declaration*. Retrieved from https://www.ilo.org/publications/women-and-economy-30-years-after-beijing-declaration

ILO. (n.d.). *ILO*. Retrieved from https://www.ilo.org/topics-and-sectors/care-economy#what

IPCC. (2022). *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability.*

Kowalzig, J. N.V. (2025). *Climate Finance Shadow Report 2025: Analysing Progress on Climate Finance under the Paris Agreement.* CARE Climate Justice Center & Oxfam.

NESsT. (2025, March 27). *For the Sociobioeconomy to Thrive, Women Must be Recognized as Key Players*. Retrieved from https://www.nesst.org/nesst/2025/4/29/rfor-the-socio-bioeconomy-to-thrive-women-must-be-recognized-as-key-players

OHCHR. (2024, September 25). *Bodily autonomy, dignity and freedom of choice must be respected, say UN experts*. Retrieved from https://www.ohchr.org/en/statements-and-speeches/2024/09/bodily-autonomy-dignity-and-freedom-choice-must-be-respected-say-un

Rafiaani, P. K. (2018). Social sustainability assessments in the biobased economy: Towards a systemic approach. *Journal of Cleaner Production*, 1839-1853.

Rodenberg, B. (2022, March 21). *Heinrich Böll Stiftung*. Retrieved from https://www.boell.de/en/2022/03/11/climate-mitigation-and-adaptation-requires-gender-responsive-financing

UNFCCC. (2024). *Synthesis Report of the Secretariat.*

UN-OHCHR. (2017). *Women's Autonomy, Equality and Reproductive Health in International Human Rights: Between Recognition, Backlash and Regressive Trends. United Nations Human Rights Office (OHCHR).*

UN-Women. (2025). Addressing Social Norms in the Pursuit of Gender Equality and Women's Empowerment: Learning from Knowledge and Practices from the Global South. UN-Women.

WGC. (2025, November 22). Women Gender Constituency. Retrieved from https://womengenderclimate.org/resources/cop30-outcome-statement-feminist-power-delivered-but-the-process-failed-to-meet-the-moment/

RÉFÉRENCES

1 Voir le Plan d'action relatif au genre 16/CP30. « Reconnaissant qu'une mise en œuvre et des moyens de mise en œuvre des politiques et actions climatiques tenant compte des questions de genre peuvent permettre aux Parties de relever leurs ambitions… ». Voir également 7/CP29 : « Reconnaissant la nécessité permanente d'intégrer la dimension de genre dans tous les objectifs et cibles pertinents des activités menées au titre de la Convention, ce qui constitue une contribution importante afin d'accroître leur efficacité, leur équité et leur durabilité ». Voir également 15/CP28 : « Réaffirmant que la participation et le leadership entiers significatifs dans des conditions d'égalité des femmes dans tous les aspects du processus de la CCNUCC ainsi que dans les politiques et actions climatiques aux niveaux national et local sont essentiels pour atteindre les objectifs climatiques à long terme, et notant l'importance de prendre des mesures supplémentaires à cet égard ».


wecf.org
WECF